

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4227**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Technicien supérieur de récolte et de valorisation des bois

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de la Drôme	Président de la CCI de la Drôme, Président de la CCI de la Drôme

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

213p Gestion de la forêt, des espaces naturels, des exploitations forestières et des activités de pêche

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le cadre technique de récolte et de commercialisation des produits forestiers est l'organisateur du travail en forêt. Placé entre la direction ou le chef d'entreprise et les personnels de production, il est autonome dans ses actions et responsable d'une équipe de travail. Il possède une parfaite connaissance du matériau bois et maîtrise les pratiques de gestion d'une exploitation.

Son activité s'articule autour de trois fonctions principales :

- une fonction commerciale : achat et vente de produits forestiers
- une fonction production en exploitation forestière
- une fonction gestion de l'entreprise du secteur forestier

1) Dans la fonction commerciale achat et vente : la certification atteste : \* la maîtrise des techniques de négociation et d'achat permettant :

- la définition et la mise en œuvre d'une démarche de prospection, la détermination et négociation du prix d'achat d'un lot de bois sur pied ou abattu en fonction de la qualité et du marché
- l'adaptation des achats en fonction des clients et anticipation des variations de l'offre et de la demande
- la négociation de la vente d'un lot de bois abattu, bord de route ou rendu usine.
- l'organisation des achats, des chantiers et du suivi de la clientèle en fonction de la conjoncture économique
- la mise en place d'une stratégie commerciale

\* les connaissances associées suivantes :

- les principaux marchés des sciages et de leurs classements qualitatifs
- les principales modalités du commerce international (maîtrise des procédures et documents d'usage en import export des bois)
- des normes de cubage afin de choisir le ou les tarifs adaptés
- de la réglementation des coupes.

2) Dans la fonction de production, la certification atteste :

\* la maîtrise des techniques permettant :

- la négociation des prix d'abattage, de débardage, et du transport pour ses chantiers d'exploitation
- la conduite des exploitations dans le respect de la législation sur l'environnement et des règles de sécurité
- le suivi et le contrôle des chantiers (plannings, respect du cahier des charges...)
- l'organisation et la coordination des chantiers avec les sous traitants et/ou les salariés de l'entreprise
- la mise en place de la chaîne de contrôle des bois certifiés
- la réalisation d'un martelage
- la constitution et gestion des équipes de bûcherons débardeurs (sous-traitants ou salariés)
- le contrôle et réception des travaux et des produits.

\* les connaissances associées suivantes :

- la réglementation des exploitations et des règles de sécurité
- les techniques de gestion et d'animation d'équipe
- les propriétés des bois afin d'en assurer le classement (bois ronds feuillus et résineux)

3) Dans la fonction de gestion, la certification atteste :

- la maîtrise de l'outil informatique adapté à l'activité (logiciels de cubage, Système d'Information Géographique (SIG) ...)
- la maîtrise des techniques de collecte, transmission et traitement des éléments nécessaires à la comptabilité et à la gestion des stocks permettant le suivi et la gestion des stocks en flux tendu
- la maîtrise des techniques d'analyse des résultats financiers des chantiers
- la maîtrise des techniques d'élaboration des contrats de travaux

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le cadre technique de récolte et de commercialisation des produits forestiers exerce dans différents types d'entreprises : - Coopératives

forestières (10 et 30 salariés)

- Société d'approvisionnement (PME 50 salariés et +)
- Société d'exploitations forestières (moins de 10 salariés)
- Scierie exploitant forestier (PME de 10 à 100 salariés)

Type d'emplois accessibles : - Agent d'exploitation : il est chargé au sein d'une société d'exploitation forestière, d'acheter, de faire exploiter et d'approvisionner les usines utilisatrices concernées, en s'efforçant de valoriser les produits (surtout bois d'industrie) issus de ses exploitations forestières

- Commis de coupe, responsable de l'approvisionnement : il est chargé pour le compte d'une scierie, d'acheter, de faire exploiter et d'approvisionner les usines utilisatrices concernées, en s'efforçant de valoriser les produits issus de ses propres exploitations non transformés par sa société.

- Technicien de coopérative forestière : Il est chargé de conseiller le propriétaire forestier sur la meilleure façon de vendre ses bois, et de lui proposer des solutions techniques et financières. Il est de plus en plus maître d'œuvre.

- Exploitant forestier : il est chargé pour son propre compte, d'acheter, de faire exploiter et d'approvisionner ses clients en quantité et qualité souhaitées. Il doit valoriser au maximum les produits issus de ses exploitations.

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

A1205 : Sylviculture

#### Modalités d'accès à cette certification

##### Descriptif des composantes de la certification :

1° Pour les candidats ayant suivi le cycle de formation en apprentissage (1 an) ou en formation continue : La certification est à ce jour globale. Les modalités de validation partielles seront mises en place en mars 2006..

Les modalités des évaluations sont organisées en :

- Un examen final portant sur les compétences liées aux tâches des fonctions : commerciale, production, gestion.:
- Un contrôle continu comprenant pour moitié les notes des évaluations formatives et pour moitié les notes attribuées par l'employeur maître d'apprentissage.

La certification comporte trois composantes :

- 1 - Composante 'commerciale' : estimation d'une coupe
- 2 - Composante 'production' : exploitation forestière, classement des bois
- 3 - Composante 'gestion' : rapport de stage

2° Pour les candidats V.A.E.:

Elle est globale. Un dispositif permettant une validation partielle sera mise en place en mars 2006.

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	80% professionnels et 20% formateurs Président : Directeur de Centre de formation
Après un parcours de formation continue	X	80% professionnels et 20% formateurs Président : Directeur de Centre de formation
En contrat de professionnalisation	X	80% professionnels et 20% formateurs Président : Directeur de Centre de formation
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	80% professionnels et 20% formateurs Président : Directeur de Centre de formation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2011

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

**Références autres :**

Arrêté du 8 novembre 1996 publié au Journal Officiel du 1er décembre 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur de récolte et de commercialisation des produits forestiers'.  
Arrêté du 4 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

L'homologation prend effet à compter du 1er juin 1993 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Environ 15 certifiés par année

**Autres sources d'information :**

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme 52-74 rue Barthélémy de Laffenas

BP 1023 - Valence

accueil@drome.cci.fr

<http://www.cfpf.org>

**Lieu(x) de certification :**

CCI DE VALENCE ET DE LA DROME CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE FORESTIERE (CFPF)

Z.I. du Mas B.P.n°7 - 26780 Chateauneuf du Rhône

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Technicien supérieur de récolte et de commercialisation des produits forestiers